

**Décision n° 2023-08 du 17 janvier 2023
fixant la composition des jurys pour le recrutement sans concours
d'adjoints administratifs des administrations de l'État au titre de l'année 2023**

Le directeur général du centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement,

Vu la décision n° 2022-83 du 27 septembre 2022 autorisant l'ouverture d'un recrutement sans concours d'adjoints administratifs des administrations de l'État au titre de l'année 2023 ;

Vu la décision n° 2023-07 du 6 janvier 2023 modifiant la décision n° 2022-83 du 27 septembre 2022 autorisant l'ouverture d'un recrutement sans concours d'adjoints administratifs des administrations de l'État au titre de l'année 2023

décide

Article 1

Les jurys chargés du recrutement sans concours d'adjoints administratifs des administrations de l'État (AAAE) au titre de l'année 2023 sont composés comme suit :

Pour le poste localisé à l'agence comptable (AC) du Cerema :

- Monsieur Franck Deiana (agence comptable secondaire de Bron) ;
- Madame Laurence Bauduer (secrétariat général / direction déléguée aux ressources de Lyon) ;
- Madame Muriel Cellier (direction de l'administration et des finances).

Pour les quatre postes localisés à la direction de l'administration et des finances (DAF) du Cerema :

- Madame Muriel Cellier (direction de l'administration et des finances) ;
- Madame Lydia Cazain (direction des ressources humaines / service compétences et parcours professionnels) ;
- Monsieur Abdelaziz Ennaciri (Institut national de recherche en sciences et technologies du numérique).

Pour le poste localisé à la direction générale (DG) du Cerema :

- Madame Marion Bouquet-Lopez (direction générale / cabinet du directeur général) ;
- Madame Lydia Cazain (direction des ressources humaines / service compétences et parcours professionnels) ;
- Madame Karine Massouf (direction déléguée aux ressources Ile-de-France).

Pour les deux postes localisés à la direction des ressources humaines (DRH) du Cerema :

- Madame Céline Villarmé (direction des ressources humaines / service des affaires sociales, règlementaires et numériques) ;
- Monsieur Guillaume Isa (secrétariat général / direction déléguée aux ressources de Lyon) ;
- Madame Marie-Pierre Coquard (Ecole nationale des travaux publics de l'État).

Article 2

La présente décision abroge la décision n° 2022-92 du 24 octobre 2022.

Article 3

La présente décision sera publiée au bulletin officiel du Cerema.

Fait à Bron, le 17 janvier 2023

Le directeur général

A handwritten signature in black ink, consisting of several vertical strokes and a long horizontal stroke extending to the right.

Pascal Berteaud